



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/EXEC 17/73/2

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-treizième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse)

10-13 juillet 2017

EXAMEN CRITIQUE

Le présent document regroupe des informations sur le travail effectué par les organes subsidiaires du Codex, qui se sont réunis après la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2016) et avant le samedi 31 décembre 2016¹.

Les informations sur le travail effectué par les comités qui se sont réunis entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2017 et entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2017 seront regroupées dans les documents portant les cotes CX/EXEC 17/73/2 Add.1 et Add.2, respectivement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Conformément à la *Procédure unique pour l'élaboration des normes du Codex et textes apparentés*, Partie 2, le Comité exécutif doit:
 - i. Examiner les projets de normes émanant des comités du Codex, avant soumission à la Commission pour adoption, afin de s'assurer :
 - de la cohérence avec le mandat du Codex, les décisions de la Commission et les textes existants du Codex ;
 - du respect des exigences relatives à la procédure d'approbation, le cas échéant;
 - de la présentation;
 - de la cohérence linguistique.
 - ii. Comparer l'état d'avancement des projets de normes au calendrier convenu par la Commission et faire rapport à celle-ci. En particulier, le Comité exécutif peut proposer un allongement du délai, l'annulation du travail ou sa poursuite par un comité différent de celui qui en était initialement chargé, y compris la création d'un nombre limité d'organes subsidiaires, le cas échéant².

¹ Les informations concernant la vingt-huitième session du Comité sur les fruits et légumes traités figureront dans un additif.

² À sa soixante-troisième session (2009), le Comité exécutif est convenu d'inclure une liste de documents de travail dans le document relatif au suivi à titre informatif uniquement, afin de présenter un aperçu complet de la charge de travail de chaque comité, en précisant que ces documents ne feraient pas l'objet de débats proprement dits. Afin de faciliter le suivi des progrès accomplis quant à l'élaboration des normes, le Comité exécutif, à sa cinquante-huitième session (2006), est convenu des critères ci-après: i) Lorsque l'élaboration d'une norme est retardée à cause de la nécessité d'obtenir des avis scientifiques, le Comité exécutif peut encourager la FAO et l'OMS à programmer une consultation d'experts chargée de fournir ces avis en temps opportun et recommander la suspension des travaux en attendant que ces avis scientifiques soient disponibles; ii) Lorsque des avis scientifiques ont été fournis et qu'une norme est à l'examen depuis plus de cinq ans, le Comité exécutif doit exhorter le comité concerné à agir dans des délais spécifiés; iii) Quand un point a été examiné pendant plusieurs sessions sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et que la perspective de parvenir à un consensus est nulle, le Comité exécutif peut proposer la suspension des travaux, à une étape donnée de la procédure d'élaboration et pour une période de temps spécifiée, ou bien l'interruption des travaux ou une mesure corrective permettant d'avancer, en tenant pleinement compte des informations fournies par l'organe subsidiaire concerné.

- iii. Effectuer l'examen critique des propositions d'élaboration ou de révision de normes³, qui comporte:
- l'examen des propositions pour l'élaboration ou la révision des normes, compte tenu des *Critères régissant l'établissement des priorités de travail*, des priorités stratégiques de la Commission et de l'appui nécessaire découlant de l'évaluation indépendante des risques;
 - la détermination des besoins des pays en développement en matière d'établissement de normes;
 - l'avis sur la nécessité de coordonner les travaux entre les organes subsidiaires du Codex compétents;
 - l'avis sur la création et la dissolution des comités et des groupes spéciaux, y compris des groupes spéciaux inter-comités (dans les domaines où les travaux relèvent des mandats de plusieurs comités);
 - l'évaluation préliminaire des besoins d'avis scientifiques d'experts et de la disponibilité de ce type d'avis de la part de la FAO, de l'OMS ou d'autres organes d'experts pertinents, et la hiérarchisation de ces avis.

2. À sa soixante-douzième session (30 août-1^{er} septembre 2016), le Comité exécutif s'est penché sur le document restructuré. Il s'est félicité de la nouvelle présentation et a trouvé que les informations communiquées par les présidents des comités du Codex (y compris les comités FAO/OMS de coordination) étaient très utiles. Néanmoins, il a formulé un certain nombre de suggestions qui visent à ce que le document corresponde mieux aux besoins qui sont les siens à l'heure de réaliser l'examen critique⁴.

3. Plus particulièrement, les membres du Comité exécutif ont noté que la structure révisée permettait d'élaborer le document en temps voulu grâce aux contributions des présidents des comités et aux informations factuelles transmises par le Secrétariat et ont réservé un accueil favorable à la proposition du Secrétariat qui concerne la publication du document par tranches.

4. Par ailleurs, les membres du Comité exécutif ont indiqué qu'il serait judicieux que les présidents communiquent davantage de renseignements et d'éléments de compréhension sur les travaux des comités. Ils ont suggéré que le Secrétariat guide davantage les présidents pour ce qui est des contributions qu'ils doivent apporter, afin de permettre au Comité exécutif d'être plus efficace à l'heure d'effectuer l'examen critique, et ont souligné combien il était important de conserver une vision horizontale des travaux des comités et des interactions entre ces comités.

STRUCTURE DU DOCUMENT

5. Le présent document regroupe les informations nécessaires à l'examen critique qui étaient (avant la soixante-dixième session du Comité exécutif) en principe présentées dans trois documents distincts. La structure révisée du document vise à faciliter l'examen critique effectué par le Comité exécutif en donnant une vue d'ensemble des travaux de chaque comité. En particulier, les renseignements suivants sont présentés pour chaque comité, selon qu'il convient:

- i) Textes transmis à la Commission du Codex pour adoption finale à sa quarantième session
- ii) Textes transmis à la Commission pour adoption à l'étape 5 à sa quarantième session
- iii) Travaux en cours (étapes diverses)
- iv) Propositions de nouveaux travaux transmises à la Commission pour approbation à sa quarantième session
- v) Documents de travail et/ou autres documents
- vi) Charge de travail globale du Comité

³ La décision d'entreprendre un travail sur l'établissement ou la révision de limites maximales de résidu pour un pesticide ou pour un médicament vétérinaire, ou de mettre à jour la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (y compris les méthodes d'analyse et d'échantillonnage), la *Norme générale sur les contaminants et les toxines dans les aliments* (y compris les méthodes d'analyse et d'échantillonnage), le *Système de classification des aliments* et le *Système de numérotation international* suit les procédures établies par les comités compétents; elle est approuvée par la Commission.

⁴ REP17/EXEC1, paragraphes 7-14.

6. Les tableaux (annexes 1 à 6) comprennent les observations formulées par le président du comité concerné et des «notes explicatives» établies par le Secrétariat du Codex qui portent sur l'état d'avancement du processus d'approbation, le cas échéant, ainsi que toutes autres informations utiles. De plus, s'agissant des propositions de travaux, les notes explicatives comprennent une description succincte de leur champ d'application.

7. Les notes explicatives figurant dans les tableaux concernant la charge de travail comprennent les éléments suivants:

- i) Les considérations du Secrétariat du Codex;
- ii) Les réponses des comités à la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa soixante-dixième session, qui suggérait de réfléchir à la nécessité d'élaborer une méthode de gestion de leurs travaux (réf.: [REP15/EXEC](#), par. 22), le cas échéant.

8. Pour ce qui concerne les documents engagés dans la procédure par étapes, les informations suivantes sont données:

- «**Numéro du travail**»: ou année où la nouvelle activité a été approuvée, ou encore année où le travail a effectivement démarré, selon le cas.
- «**Année cible**»: année durant laquelle le texte doit être adopté à l'étape 8, comme convenu par la Commission sur la base du descriptif de projet (à partir de 2004), ou année fixée par le comité concerné, selon le cas.
- «**Codes des produits**»: les codes suivants sont utilisés: 1.1: Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à la sécurité sanitaire des aliments; 1.2: Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à la qualité des aliments; 1.3 Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à l'étiquetage des aliments et à la nutrition; 1.4: Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à l'inspection et à la certification, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse des aliments.

9. Les tableaux fournissent des hyperliens vers les rapports des comités. Pour ce qui concerne les documents de projet qui ont été mis au point après la session du comité concerné (et ne figurent pas dans son rapport), des hyperliens vers les documents pertinents de la quarantième session de la Commission sont fournis, auxquels les documents de projet sont joints.

10. S'agissant des comités FAO/OMS de coordination, les informations figurant dans le tableau portent uniquement sur les points spécifiques à chaque comité régional de coordination (et non sur les points de l'ordre du jour commun aux six comités).

11. Aux fins de l'examen critique des propositions de nouveaux travaux, un document distinct sera élaboré dans les cas où des documents de projet n'auront pas été présentés directement par le comité concerné.

12. Les observations formulées par les présidents après la distribution du document, ainsi que les mises à jour relatives à l'état d'avancement du processus d'approbation, seront regroupées dans des documents séparés.

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE SECRETARIAT DU CODEX

13. Globalement, les travaux des six comités soumis à l'examen progressent conformément au calendrier. Les observations et les recommandations spécifiques qui figurent ci-dessous sont portées à l'attention du Comité exécutif:

Quatorzième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest

14. À la demande du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) de repousser à 2020 la date limite d'achèvement des travaux relatifs à l'élaboration d'une norme régionale pour le jus de noni fermenté, ces travaux sont retardés en partie du fait de l'expérience relativement limitée des États insulaires du Pacifique. Le groupe de travail électronique utilisera la plateforme en ligne mise à sa disposition par le Secrétariat, ce qui facilitera les débats et l'achèvement des travaux, qui respectera selon toute vraisemblance les nouveaux délais proposés.

15. Il est recommandé que le Comité exécutif propose à la Commission, à sa quarantième session, de repousser la date limite comme l'a demandé le CCNASWP à sa quatorzième session. Il est aussi recommandé que la FAO et l'OMS envisagent de fournir une aide supplémentaire aux États insulaires du Pacifique en matière d'établissement de normes.

Vingtième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie

16. L'élaboration de l'avant-projet de norme régionale pour les produits à base de Porphyra présenté à la quarantième session de la Commission pour adoption finale a suivi scrupuleusement la procédure établie. Toutefois, les dispositions relatives à l'étiquetage ne seront examinées pour approbation qu'après ladite session. Sachant que l'approbation ne devrait poser aucun problème, il est recommandé de proposer à la quarantième session de la Commission d'envisager d'adopter la norme, sous réserve de son approbation par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) à sa quarante-quatrième session.

17. En ce qui concerne la charge de travail et le nombre de documents de travail qui seront examinés par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA) à sa vingt et unième session, il est recommandé d'inviter le Comité à hiérarchiser et à étaler l'établissement des normes régionales afin que celui-ci n'ait pas d'incidence négative sur sa capacité de remplir son rôle de coordination régionale et de traiter les points de l'ordre du jour commun à tous les comités régionaux de coordination.

Vingt-troisième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

18. Dans la mesure où un certain nombre de composés sont utilisés à la fois comme médicament vétérinaire et comme pesticide, il est nécessaire de renforcer la collaboration et l'échange d'informations entre le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR). Par conséquent, il est recommandé que ces deux comités partagent activement des renseignements sur les questions intéressant leurs travaux et étudient la possibilité d'une collaboration plus étroite.

Vingtième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes

19. L'élaboration de la norme régionale pour le yacon présentée par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) à la quarantième session de la Commission du Codex pour adoption finale a suivi scrupuleusement la procédure établie.

20. Néanmoins, les dispositions relatives à l'étiquetage seront soumises pour approbation à la quarante-quatrième session du CCFL, qui se tiendra en octobre 2017. Par conséquent, il est recommandé de proposer à la quarantième session de la Commission d'envisager d'adopter la norme sous réserve de son approbation par le CCFL à sa quarante-quatrième session, étant entendu que si cette approbation donne lieu à une révision ou à des observations de fond concernant les dispositions relatives à l'étiquetage, les dispositions révisées seront soumises pour adoption à la quarante et unième session de la Commission.

Vingt-huitième session du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

21. Le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a demandé le report à 2018 de la date limite pour les travaux sur les points suivants: 1) révision de la *Norme pour les préparations de suite*; 2) définition de la biofortification et 3) valeurs de référence des nutriments en rapport avec des maladies non transmissibles (VRN-MNT) pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne: acide eicosapentaénoïque (EPA) et acide docosahexaénoïque (DHA). Cette demande se justifie par la nature même des travaux concernés mais aussi par le fait que le Comité attend des avis scientifiques.

22. Il est recommandé que le Comité exécutif propose à la Commission, à sa quarantième session, de repousser la date limite comme l'a demandé le CCNFSDU.

23. Par ailleurs, il est recommandé que le Comité envisage des approches autres que celle adoptée jusque-là afin de faire progresser les travaux sur les nouvelles VRN pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge.

RECOMMANDATIONS

24. Le Comité exécutif **est invité à procéder à l'examen critique** des travaux des comités, conformément à la *Procédure unique pour l'élaboration des normes du Codex et textes apparentés*, Partie 2 (comme décrit au paragraphe 1) et en particulier, pour chaque comité, à:

- i) Examiner les normes et textes apparentés soumis à la Commission pour adoption;
- ii) Comparer l'état d'avancement des projets de normes au calendrier convenu par la Commission;
- iii) Examiner les propositions d'élaboration ou de révision de normes;
- iv) Examiner les recommandations formulées par le Secrétariat du Codex.

Annexes

- Appendix 1: Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, quatorzième session (19-22 septembre 2016)
- Appendix 2: Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, vingtième session (26-30 septembre 2016)
- Appendix 3: Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, vingt-troisième session (16-20 octobre 2016)
- Appendix 4: Comité sur l'hygiène alimentaire, quarante-huitième session (5-9 novembre 2016)
- Appendix 5: Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, vingtième session (21-25 novembre 2016)
- Appendix 6: Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, trente-huitième session (5-9 décembre 2016)

Annexe 1**COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST, QUATORZIÈME SESSION (19-22 SEPTEMBRE 2016)**

(REP17/NASWP)

Travaux en cours (étapes 2/3 et 4)

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de norme régionale pour le jus de noni fermenté	N01-2013	2017	2/3	1.2	JECFA	<p>Réf.: par. 69</p> <p>Le Comité, à sa quatorzième session:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A noté que plusieurs questions, notamment le champ d'application, la fermentation, les méthodes d'analyse et l'apport suffisant en scopolétine, nécessitaient des discussions plus poussées et est convenu que l'avant-projet de norme n'était pas prêt à passer à l'étape suivante. Par conséquent, il a décidé de réactiver le groupe de travail électronique, animé par les Tonga, afin qu'il remanie l'avant-projet en tenant compte des résultats des débats et des observations écrites transmises à la présente session; • Est convenu de demander au Comité exécutif de repousser la date limite d'achèvement de ces travaux à 2020, sachant qu'elle avait été fixée initialement à 2017; • A exhorté ses membres à communiquer au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) les données concernant l'innocuité/la toxicité de la scopolétine (toxicité, présence et consommation).
<u>Observations du Président:</u>						

Propositions de nouveaux travaux transmises à la Commission pour approbation à sa quarantième session

Documents	Calendrier		Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Référence et document de projet	Année cible			
Norme régionale pour le kava en tant que boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau froide	À présenter		1.2	-	<p>Réf.: par. 74-76</p> <p>À sa quatorzième session, le Comité de coordination a reconnu à l'unanimité qu'il était important de démarrer de nouveaux travaux sur le kava et que le champ d'application de la norme régionale devait se limiter au kava utilisé comme boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau froide. Toutefois, conscient du fait que le document de projet nécessitait une révision, notamment concernant le champ d'application, les données relatives au commerce et le calendrier, le Comité est convenu de demander au Vanuatu de revoir ce document, avec l'aide de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, afin de définir de nouveaux travaux sur la base de la discussion ci-dessus et de les soumettre à la soixante-treizième session du Comité exécutif par l'intermédiaire du Secrétariat du Codex.</p> <p>Veillez noter que le document de projet élaboré par le Vanuatu figurera dans un document séparé en vue de l'examen critique.</p>
<u>Observations du Président:</u>					

Documents de travail et autres documents

Documents	Notes explicatives
Suivi du Plan stratégique du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest 2014-2019	<p>Interrompu (réf.: par. 55)</p> <p>Le Comité, à sa quatorzième session, est convenu d'interrompre le suivi et la communication d'informations concernant son Plan stratégique 2014-2019, reconnaissant qu'il devait contribuer au Plan stratégique mondial.</p>
<u>Observations du Président:</u>	

Charge de travail globale du Comité

Sessions du Comité	Étapes 8 et 5/8	Étape 5	Autres textes pour adoption	Travaux en cours	Nouveaux travaux	Documents de travail	Normes révoquées, documents de travail et travaux abandonnés
Quatorzième session du CCNASWP	-	-	-	1	1	-	1
<p><u>Notes explicatives:</u></p> <p>Compte tenu du mandat particulier des comités FAO/OMS de coordination, qui consiste à i) définir les problèmes et les besoins de la région concernant les normes alimentaires et le contrôle des aliments; ii) promouvoir les contacts au sein des comités en vue de favoriser l'échange d'informations sur les initiatives proposées en matière réglementaire et sur les problèmes découlant du contrôle des aliments, et stimuler le renforcement des infrastructures de contrôle des aliments; iii) appeler l'attention de la Commission sur tout aspect de ses travaux qui revêt une importance particulière du point de vue de la région; iv) promouvoir la coordination de toutes les activités régionales de normalisation concernant des aliments qui sont menées par des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dans la région; v) jouer un rôle de coordination générale au niveau régional et exercer toute autre fonction que la Commission pourrait leur assigner et vi) encourager l'utilisation des normes Codex et des textes apparentés par les membres (conformément au mandat des comités FAO/OMS de coordination qui figure dans le Manuel de procédure) et le processus de revitalisation en cours, il est important que des activités spécifiques (en particulier les activités de normalisation à l'échelon régional) ne limitent pas les capacités des comités régionaux de coordination d'assurer leur mission propre tout en traitant les points communs à leurs ordres du jour.</p> <p>Il semble que la charge de travail actuelle du CCNASWP soit gérable.</p> <p>Depuis de nombreuses années, le Comité travaille à l'élaboration de normes régionales pour le jus de noni fermenté et pour le kava en tant que boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau froide, les premières dont il aura été à l'origine. Plusieurs sessions ont été consacrées à définir plus précisément le champ d'application de ces normes et à parvenir à un accord à ce sujet. Afin d'achever les activités proposées dans le respect du calendrier établi, la participation active des membres du Comité et la réalisation en temps voulu des activités du groupe de travail électronique seront indispensables.</p> <p><u>Observations du Président:</u></p>							

Annexe 2**COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'ASIE, VINGTIÈME SESSION (26-30 SEPTEMBRE 2016) (REP17/ASIA)****Textes communiqués à la Commission pour adoption à sa quarantième session**

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de norme régionale pour les produits à base de Porphyra	N14-2011	2017	5/8	1.2	-	<p>Réf.: par. 95 et annexe IV</p> <p>Le CCASIA, constatant à sa vingtième session que toutes les questions en suspens avaient été traitées, a transmis l'avant-projet de norme régionale pour les produits à base de Porphyra à la quarantième session de la Commission en vue de son adoption à l'étape 5/8.</p> <p>Approbation</p> <p>Les dispositions relatives aux additifs alimentaires seront examinées par le Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) à sa quarante-neuvième session (mars 2017) en vue de leur approbation.</p> <p>Le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS), à sa trente-huitième session (mai 2017), examinera les méthodes d'analyse en vue de leur approbation et de leur inclusion dans les <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CODEX STAN 234-1999).</p> <p>Les dispositions relatives à l'étiquetage seront examinées par le CCFL à sa quarante-quatrième session (octobre 2017) en vue de leur approbation.</p> <p>Aucune autre approbation n'est nécessaire.</p>
Avant-projet de code d'usages régional en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique	N05-2013	2015/2017	5/8	1.1	-	<p>Réf.: par. 98 et annexe V</p> <p>Le CCASIA, constatant à sa vingtième session que toutes les questions en suspens avaient été traitées, a transmis l'avant-projet de code d'usages régional pour les aliments vendus sur la voie publique à la quarantième session de la Commission en vue de son adoption à l'étape 5/8.</p>

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						<p>Approbation</p> <p>Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), à sa quarante-huitième session (novembre 2016), a examiné les sections pertinentes du code en vue de les approuver. Aucune autre approbation n'est nécessaire.</p>
<p>Modifications apportées aux normes régionales élaborées par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CODEX STAN 298R-2009, CODEX STAN 322R-2015 et CODEX STAN 306R-2011).</p>	-	-	-	1.1/1.2/1.4	-	<p>Réf.: par. 52, 55 et 58 et annexe III</p> <p>Le CCASIA est convenu de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire figurer, en lieu et place de la liste des méthodes d'analyse contenue dans la <i>Norme régionale pour le tempeh</i> (CODEX STAN 313R-2013), le libellé type adopté par la Commission à sa trente-neuvième session; Supprimer la disposition relative au chlorure de potassium (SIN 508), tel que recommandé par le CCFA à sa quarante-septième session, et inclure une disposition fixant la limite maximale pour les tocophérols (SIN 307a, b et c) à 200 milligrammes par kilogramme dans la <i>Norme régionale pour les produits à base de soja non fermenté</i> (CODEX STAN 322R-2015); Supprimer la mention du bisulfite de calcium (SIN 227) et du bisulfite de potassium (SIN 228) dans la <i>Norme régionale pour la sauce au piment (sauce «chili») («piments forts»)</i> (CODEX STAN 306R-2011), tel que recommandé par le CCFA à sa quarante-septième session. <p>Approbation</p> <p>Le CCFA, à sa quarante-neuvième session (mars 2017), examinera la disposition relative aux tocophérols (SIN 307 a, b et c) qui figure dans la <i>Norme régionale pour les produits à base de soja non fermenté</i> (CODEX STAN 322R-2015) en vue de l'approuver.</p>
<p><u>Observations du Président:</u> Les deux projets de normes ayant été acceptés sans réserve, leur renvoi devant le Comité ne dépendra que des décisions prises quant à leur approbation par les comités horizontaux.</p>						

Documents de travail et autres documents

Documents	Notes explicatives
Document de réflexion et document de projet relatifs à l'élaboration d'une norme régionale pour les boissons faiblement alcoolisées (troubles) à base de riz	<p>Réf.: par. 107</p> <p>À sa dix-neuvième session, le CCASIA a examiné un document de réflexion sur l'élaboration d'une norme régionale pour le Makgeolli, rédigé par la République de Corée, et il est convenu de se pencher, à sa session suivante, sur un document de réflexion révisé qui apporterait la réponse à deux questions posées par le Représentant de l'OMS (au sujet des boissons alcoolisées) et fournirait des informations sur la production et le commerce de produits similaires dans la région.</p> <p>À la vingtième session du Comité, la République de Corée a présenté le document de réflexion révisé et a expliqué que, suite aux débats en marge sur le Makgeolli qui s'étaient déroulés pendant la session, elle avait revu sa proposition de manière à élargir la définition des boissons faiblement alcoolisées (troubles) à base de riz et à rendre ainsi la norme plus générale et plus englobante.</p> <p>Au vu de l'élargissement du champ des nouveaux travaux proposés, le Comité a demandé à la République de Corée de réviser le document de réflexion et le document de projet, avec l'aide de ses membres intéressés, afin qu'il puisse les examiner à sa vingt et unième session.</p>
Document de réflexion et document de projet relatifs à l'élaboration d'une norme régionale pour les produits à base de soja fermenté sous l'action de la bactérie <i>Bacillus subtilis</i> .	<p>Réf.: par. 111</p> <p>À sa dix-neuvième session, le Comité a examiné un document de réflexion sur l'élaboration d'une norme régionale pour le Natto, rédigé par le Japon, et il est convenu de se pencher, à sa session suivante, sur un document de réflexion révisé qui fournirait des informations sur des produits similaires existant dans la région, la possibilité de modifier les normes en vigueur de manière à y inclure le Natto et les raisons justifiant l'élaboration de la norme concernée.</p> <p>À la vingtième session du Comité, le Japon a présenté le document de réflexion révisé et a proposé d'élargir le champ des nouveaux travaux proposés de manière à ce qu'ils portent sur l'ensemble des produits à base de soja fermenté sous l'action de la bactérie <i>Bacillus subtilis</i> et non plus uniquement sur le Natto, ce que rendrait la norme plus englobante.</p> <p>Au vu de cet élargissement, le Comité a demandé au Japon de réviser le document de réflexion et le document de projet, avec l'aide de ses membres intéressés, afin qu'il puisse les examiner à sa vingt et unième session.</p>
Document de réflexion et document de projet sur l'élaboration d'une norme régionale pour les raviolis chinois surgelés (Jiaozi).	<p>Réf.: par. 115</p> <p>À la vingtième session du Comité, la Chine a présenté un document de réflexion contenant une proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration d'une norme régionale pour les raviolis chinois surgelés (Jiaozi) (viande hachée ou légumes entourés d'une fine pâte, dont les bords sont pincés afin de maintenir la garniture).</p> <p>Le Comité a demandé à la Chine de réviser le document de réflexion et le document de projet de manière à y inclure les nouveaux travaux, en vue de leur examen à sa prochaine session et, plus particulièrement, de fournir davantage d'informations sur la diversification de la législation nationale, les préoccupations relatives à la sécurité</p>

	sanitaire, les obstacles au commerce et l'aptitude du produit concerné à la normalisation.
Document de réflexion et document de projet sur l'élaboration d'une norme régionale ou d'un code d'usages régional pour le Zongzi	<p>Réf.: par. 118</p> <p>À la vingtième session du Comité, la Chine a présenté un document de réflexion contenant une proposition de nouveaux travaux aux fins de l'élaboration d'une norme régionale pour le Zongzi (aliment traditionnel chinois composé de riz gluant, fourré à divers ingrédients, enveloppé dans de large feuilles plates, généralement de bambou, et cuit à la vapeur ou bouilli).</p> <p>Le Comité a demandé à la Chine de réviser le document de réflexion et le document de projet de manière à y inclure les nouveaux travaux, afin qu'elle les examine à sa session suivante et, plus particulièrement, de fournir des informations supplémentaires sur les différentes variétés du produit, son aptitude à la normalisation, les préoccupations concernant la sécurité sanitaire et les obstacles au commerce et de déterminer s'il serait plus judicieux de formuler un code d'usages pour ce produit.</p>
<p><u>Observations du Président:</u> Actuellement, il n'y a pas de travaux de normalisation en suspens au sein du CCASIA. S'agissant des nouvelles propositions, il est important que les membres respectent comme il se doit les critères applicables aux marchandises, en particulier ceux qui concernent les obstacles au commerce et l'aptitude à la normalisation.</p>	

Charge de travail globale du Comité

Sessions du Comité	Étapes 8 et 5/8	Étape 5	Autres textes pour adoption	Travaux en cours	Nouveaux travaux	Documents de travail	Normes révoquées, documents de travail et travaux abandonnés
Vingtième session du CCASIA	2		1			4	
<p><u>Notes explicatives:</u></p> <p>Compte tenu du mandat particulier des comités FAO/OMS de coordination, qui consiste à i) définir les problèmes et les besoins de la région concernant les normes alimentaires et le contrôle des aliments; ii) promouvoir les contacts au sein des comités en vue de favoriser l'échange d'informations sur les initiatives proposées en matière réglementaire et sur les problèmes découlant du contrôle des aliments, et stimuler le renforcement des infrastructures de contrôle des aliments; iii) appeler l'attention de la Commission sur tout aspect de ses travaux qui revêt une importance particulière du point de vue de la région; iv) promouvoir la coordination de toutes les activités régionales de normalisation concernant des aliments qui sont menées par des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dans la région; v) jouer un rôle de coordination générale au niveau régional et exercer toute autre fonction que la Commission pourrait leur assigner et vi) encourager l'utilisation des normes Codex et des textes apparentés par les membres (conformément au mandat des comités FAO/OMS de coordination qui figure dans le Manuel de procédure) et le processus de revitalisation en cours, il est important que des activités spécifiques (en particulier les activités de normalisation à l'échelon régional) ne limitent pas les capacités des comités régionaux de coordination d'assurer leur mission propre tout en traitant les points communs à leurs ordres du jour.</p> <p>Actuellement, le Comité n'a plus de travaux engagés dans la procédure par étape, dans la mesure où il a mis la dernière main à la norme régionale pour les produits à base de Porphyra et au code d'usages régional pour les aliments vendus sur la voie publique. Néanmoins, à la présente session, il a examiné quatre documents de réflexion proposant de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration de normes régionales (voir ci-dessus) et la Commission, à sa quarantième session, pourrait le charger de formuler une norme régionale pour le longane séché, sous réserve de la décision concernant l'ajournement possible du Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV). Par conséquent, il sera peut-être nécessaire que le Comité, à sa vingt et unième session, hiérarchise et étale l'établissement des normes régionales afin que celui-ci n'ait pas d'incidence négative sur sa capacité de remplir son rôle de coordination régionale et de traiter les points de l'ordre du jour commun à tous les comités régionaux de coordination.</p> <p><u>Observations du Président:</u> La charge de travail du Comité dépendra des initiatives lancées par les membres et le coordonnateur, entre autres, à l'issue de l'examen des points communs de l'ordre du jour en préparation de la vingt et unième session du Comité.</p>							

Annexe 3**COMITÉ SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS, VINGT-TROISIÈME SESSION (16-20 OCTOBRE 2016) (REP17/RVDF)****Textes communiqués à la Commission pour adoption à sa quarantième session**

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
<p>Avant-projet de limites maximales de résidus (LMR) pour le lasalocide sodium (rognons, foie, muscle, peau et gras de poulet, dinde, caille et faisán) (soixante-dix-huitième session du JECFA), l'ivermectine (gras, rognons, foie et muscle de bovins) (quatre-vingt-unième session du JECFA) et le téflubenzuron (filet et chair de saumon) (même session)</p>	-	-	5/8	1.1	<p>Soixante-dix-huitième et quatre-vingt-unième sessions du JECFA (2013 et 2015)</p>	<p>Réf.: par. 60, 62 et 66 et annexe IV <u>Lasalocide sodium</u></p> <p>À sa vingt-deuxième session, le CCRVDF a maintenu à l'étape 4 les LMR recommandées par le JECFA à sa soixante-dix-huitième session, compte tenu des préoccupations exprimées par le Canada et l'Union européenne (UE) au sujet de l'évaluation de ce composé.</p> <p>À sa quatre-vingt-unième session (2015), le JECFA a fourni des explications de nature à lever ces inquiétudes et a confirmé les LMR recommandées, ainsi que l'approche adoptée pour estimer l'exposition par rapport à la dose journalière admissible (DJA) microbiologique.</p> <p>Lors des débats sur l'avant-projet de LMR à la vingt-troisième session du CCRVDF, les délégations étaient favorables à l'idée de faire progresser les LMR, au vu des réponses apportées par le JECFA à sa quatre-vingt-unième session. L'UE, ayant fait part de réserves à l'égard de l'évaluation du JECFA, n'a pas approuvé l'avant-projet de LMR.</p> <p>Le CCRVDF, à sa vingt-troisième session, a transmis les LMR à la quarantième session de la Commission pour adoption à l'étape 5/8.</p> <p><u>Ivermectine</u></p> <p>À sa vingt-deuxième session, le CCRVDF a maintenu la LMR recommandée par le JECFA à la soixante-dix-huitième session à l'étape où elle se trouvait, compte tenu de la demande de réévaluation de la DJA et d'établissement d'une LMR.</p>

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						<p>À sa vingt-troisième session, le CCRVDF a examiné les nouvelles LMR recommandées par le JECFA à sa quatre-vingt-unième session et les a transmises à la Commission (quarantième session) en vue de leur adoption à l'étape 5/8. Les LMR précédentes ont été supprimées (voir ci-dessous).</p> <p><u>Téflubenzuron</u></p> <p>À sa vingt-deuxième session, le CCRVDF a ajouté ce composé à la liste prioritaire aux fins de l'évaluation par le Comité mixte.</p> <p>À sa vingt-troisième session, le CCRVDF a examiné les LMR recommandées par le JECFA à sa quatre-vingt-unième session et les a transmises à la Commission (quarantième session) en vue de leur adoption à l'étape 5/8. LMR</p>

Observations du Président:

L'idée de faire avancer l'ivermectine et le téflubenzuron dans la procédure par étapes a fait l'objet d'un large consensus au sein du Comité. En revanche, malgré l'existence d'un consensus général autour de l'idée de faire avancer le lasalocide sodium, l'UE a exprimé ses craintes quant aux effets possibles d'une dose de référence aiguë (DRfA) microbienne et de l'absence de procédure établie par le JECFA en ce qui concerne cette limite. Le problème scientifique, soulevé à la vingt-deuxième session du CCRVDF, a été indiqué sur un formulaire de notification de réserves adressé à la quatre-vingt-unième session du JECFA, qui, après avoir traité chacun des points, a conclu que les éventuels effets microbiens aigus sur le microbiome gastrointestinal humain représentaient un risque extrêmement faible et qu'une DRfA microbiologique n'était pas nécessaire. Le JECFA a estimé que la DJA microbiologique existante était adéquate et que le modèle d'exposition alimentaire chronique qui avait été utilisé était pertinent. En outre, les secrétariats du JECFA ont fait remarquer, à la vingt-troisième session du CCRVDF, que le projet de directives du JECFA concernant la DRfA, actuellement ouvert aux observations, illustre la réflexion du JECFA sur la question de savoir comment établir une DRfA microbiologique. L'UE a fait part d'une réserve au sujet de l'avant-projet de LMR du Codex, qu'elle estimait ne pas pouvoir approuver (voir les paragraphes 56 et 57 du document portant la cote REP17/RVDF).

Textes transmis à la Commission pour adoption à l'étape 5 à sa quarantième session

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de recommandation sur la gestion des risques pour le violet de gentiane	-	-	5	1.1	Soixante-dix-huitième session du JECFA (2013)	Réf.: par. 50 et annexe II À sa vingt-deuxième session, le CCRVDF a commencé à réfléchir à une recommandation sur la gestion des risques (RGR) pour le violet de gentiane, à la suite de l'évaluation réalisée par le

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						<p>JECFA à sa soixante-dix-huitième session. S'agissant des opinions divergentes au sujet de l'inclusion éventuelle de la dernière phrase de la RGR, qui concernait un exemple de mesure d'atténuation des risques destinée à prévenir la présence de résidus de violet de gentiane dans les aliments (par exemple, non-utilisation de ce composé chez les animaux producteurs de nourriture), le Comité a décidé de diffuser les deux solutions (avec ou sans exemple) à l'étape 3 afin que le CCRVDF les examine à sa vingt-troisième session.</p> <p>À cette session, les délégations ont rappelé les opinions exprimées précédemment au sujet des deux possibilités, sans parvenir à trouver un compromis au niveau de la formulation.</p> <p>Le CCRVDF a transmis la solution 1 (avec exemple) à la quarantième session de la Commission en vue de son adoption à l'étape 5, en indiquant que cela permettrait aux membres de réfléchir davantage au texte et de prendre une décision finale à la vingt-quatrième session du Comité.</p> <p>Les États-Unis d'Amérique ont exprimé leur réserve quant à la dernière phrase de la RGR.</p>
<p><u>Observations du Président:</u></p> <p>Au sein du Comité, il existait un consensus général autour de l'idée qu'il convenait de donner une formulation concernant la RGR pour les résidus de violet de gentiane dans les aliments et de communiquer un message fondamental, à savoir qu'il fallait empêcher la présence de résidus de violet de gentiane dans les aliments. Le Comité est resté divisé sur la question de l'ajout de la dernière phrase (solution 1). Bien que la plupart des intervenants aient indiqué que la solution 1 leur semblait préférable, plusieurs se sont déclarés en faveur de la solution 2, voire d'autres approches. Certains participants étaient d'avis qu'il convenait d'utiliser un libellé type; d'autres, à l'inverse, estimaient qu'il fallait réfléchir à une formulation spécifique pour le composé concerné. À l'issue d'un long débat, le Comité est parvenu à un consensus autour de l'idée de transmettre la RGR proposée dans la solution 1 à la Commission à l'étape 5. Cependant, les participants qui étaient en désaccord avec l'inclusion de l'exemple suggéré n'ont pas modifié leur position (voir la réserve exprimé par les États-Unis d'Amérique, au paragraphe 52 du document portant la cote REP17/RVDF). Plus largement, la discussion a mené à une réflexion sur la question de savoir s'il serait plus pertinent d'élaborer des RGR spécifiques à chaque médicament vétérinaire ou d'utiliser une formulation normalisée et homogène.</p>						

Travaux en cours (étapes 2/3 et 4)

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol (gras, rognons, foie et muscle de bovins) (quatre-vingt-unième session du JECFA)	-	-	4	1.1	Soixante-dix-huitième et quatre-vingt-unième sessions (2013 et 2015) et session de 2017 du JECFA	<p>Réf.: par. 74 et annexe V</p> <p>À sa soixante-dix-huitième session, le JECFA a établi une DJA mais n'a pas pu recommander de LMR faute de données suffisantes.</p> <p>À sa quatre-vingt-unième session, il a pu recommander des LMR. Néanmoins, sur la base des échanges entre le JECFA et le parrain du secteur pharmaceutique au sujet de certaines limites relatives aux données fournies antérieurement, et compte tenu du fait que celui-ci se soit proposé de communiquer des informations supplémentaires au JECFA, le CCRVDF, à sa vingt-troisième session, a approuvé la proposition du Président de maintenir les LMR à l'étape 4 en vue de les examiner à sa prochaine session, à la lumière de l'évaluation du JECFA portant sur les études complémentaires.</p> <p>Les débats menés au sein du Comité ont mis en évidence la position de plusieurs délégations sur la question de la progression du zilpatérol dans la procédure par étapes et de l'établissement de LMR, et plus généralement sur l'utilisation de ressources aux fins de l'évaluation des activateurs de croissance.</p>

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Observations du Président:						
<p>Il n'y a pas eu d'objection importante à l'idée que le JECFA continue d'évaluer le zilpatérol sur la base des informations supplémentaires fournies par le parrain. Plusieurs interventions ont mis en évidence le fait que certaines délégations étaient opposées à l'établissement d'une norme Codex pour le zilpatérol ou pour tout autre médicament utilisé à des fins non thérapeutiques. Ce dernier point fait encore l'objet d'un profond désaccord au sein du Comité: si des membres sont d'avis que de telles normes pourraient être formulées à condition que l'innocuité du composé concerné puisse être démontrée, d'autres estiment en revanche qu'elles ne doivent exister en aucun cas. Plusieurs des arguments avancés montrent que l'utilisation non thérapeutique d'un médicament n'est pas acceptée, lorsqu'elle n'est pas purement et simplement interdite, dans certains pays et semblent dépasser les aspects envisagés par les procédures du Codex. Néanmoins, il existait un consensus autour de l'idée que le JECFA devait poursuivre son évaluation du zilpatérol afin de permettre au Comité de disposer de la meilleure évaluation des risques possible, suite à une proposition du Président à cet effet (voir les paragraphes 69 à 71 du document portant la cote REP17/RVDF).</p> <p>L'établissement de normes pour les résidus de médicaments vétérinaires utilisés à des fins autres que thérapeutiques demeure une question qui divise au sein du Comité, et aucune solution claire n'est apparue pour l'instant. Ainsi, un texte relatif aux somatotropines bovines recombinées (STBr) est actuellement maintenu à l'étape 8 au sein de la Commission, le vote organisé à la Commission en vue de l'achèvement des LMR pour la ractopamine a abouti à des résultats extrêmement partagés et le zilpatérol fait l'objet d'un désaccord parmi les membres du Comité.</p>						

Propositions de nouveaux travaux transmises à la Commission pour approbation à sa quarantième session

Documents	Calendrier		Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Référence et document de projet	Année cible			
Projet de liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA	-	-	1.1	Session de 2017 du JECFA	<p>Réf.: par. 113 et 138 et annexe VI</p> <p>À sa vingt-troisième session, le CCRVDF a transmis la liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA à la Commission afin qu'elle l'approuve à sa quarantième session.</p> <p>La liste contient les noms de sept composés (amoxicilline, ampicilline, sous-nitrate de bismuth, fluméthrine, halquinol, lufénuron et monepantel), pour lesquels les membres ont confirmé que l'ensemble de données avait été mis à disposition à temps (en mars 2017 au plus tard) aux fins de l'évaluation prévue à la réunion de 2017 du JECFA.</p> <p>L'éthion, un composé plus ancien, a été ajouté à la liste en sachant que le JECFA procéderait à une évaluation des données disponibles, y compris celles provenant de sources non traditionnelles, et des informations sur les résidus fournies par l'Argentine et l'Uruguay. Si toutefois il lui était impossible d'achever cette évaluation, il relèverait</p>

Documents	Calendrier		Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Référence et document de projet	Année cible			
					<p>les lacunes en matière de données et formuleraient des avis sur la manière dont le Comité pourrait faire avancer les travaux concernant l'éthion.</p> <p>Veillez noter que les propositions de nouveaux travaux sur l'établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires ne sont pas soumises à l'examen critique.</p>
<p><u>Observations du Président:</u></p> <p>Outre les sept composés pour lesquels le Comité s'est clairement engagé à fournir au JECFA les données nécessaires aux évaluations des risques qui ont été demandées, l'éthion figure désormais sur la liste prioritaire, bien qu'il soit peu probable que les données disponibles permettent au JECFA de réaliser une évaluation des risques complète. Le Comité a été le théâtre de débats approfondis, auxquels ont participé les secrétariats du JECFA, au sujet de l'utilisation de l'éthion à titre d'exemple afin de permettre au Comité et au JECFA de déterminer quelles données pourraient être mises à la disposition du public. Par ailleurs, il est entendu qu'une évaluation de l'éthion permettra aux experts du JECFA de recommander d'autres manières de répondre aux questions concernant l'évaluation des risques (voir les paragraphes 130 à 138 du document portant la cote REP17/RVDF).</p>					

Documents de travail et autres documents

Documents	Notes explicatives
Document de réflexion sur les LMR pour des groupes d'espèces ichtyologiques	<p>Réf.: par. 18</p> <p>À sa vingt-quatrième session, le CCRVDF examinera un document de réflexion sur la question de savoir s'il est possible d'établir des LMR pour des groupes d'espèces ichtyologiques (poissons, crustacés et mollusques) dans l'optique de la santé publique et du commerce international.</p>
Base de données sur les besoins des pays concernant les LMR	<p>Réf.: par. 103</p> <p>À sa dix-huitième session (2009), le CCRVDF a commencé à élaborer la base de données sur les besoins des pays. Depuis lors, les États-Unis d'Amérique l'ont maintenue à jour à partir des contributions fournies par les pays. La base de données actuelle (annexe 1 au document portant la cote CX/RVDF 16/23/9 Add.1) contient des demandes de LMR formulées par 21 pays pour 87 médicaments vétérinaires.</p> <p>À sa vingt-quatrième session, le CCRVDF examinera une version de la base de données qui aura été actualisée en fonction des réponses apportées à la lettre circulaire portant la cote CL 2016/42-RVDF.</p>
Analyse des résultats de l'enquête mondiale en vue de fournir des informations au CCRVDF sur la possibilité de faire figurer certains composés de la base de données concernant les besoins des pays en matière de LMR sur la liste prioritaire du JECFA	<p>Réf.: par. 103 et 104</p> <p>À sa vingt-troisième session, le CCRVDF s'est penché sur le rapport du groupe de travail électronique qui était chargé de réaliser une enquête mondiale sur les besoins en matière de médicaments vétérinaires, en se fondant sur des éléments recueillis au niveau national. Ce rapport contenait un examen préliminaire des résultats, y compris une synthèse indiquant quels médicaments vétérinaires étaient considérés comme prioritaires par chaque pays.</p>

Documents	Notes explicatives
	À sa vingt-quatrième session, le CCRVDF étudiera le rapport du groupe de travail électronique, qui: i) analysera les résultats de l'enquête mondiale; ii) déterminera les médicaments vétérinaires prioritaires et repèrera les informations manquantes qui empêchent le JECFA de mener à bien une évaluation exhaustive et iii) recommandera des approches permettant d'obtenir les données nécessaires.
Document de réflexion sur les raisons de la baisse du nombre de composés nouveaux à inscrire sur la liste prioritaire du JECFA	Réf.: par. 115 À sa vingt-quatrième session, le CCRVDF examinera le document de réflexion élaboré par Health for Animals, qui présentera les avis des professionnels du secteur quant à la baisse du nombre de composés soumis au JECFA pour évaluation.
Document de réflexion sur les abats comestibles (définition possible et abats comestibles présentant un intérêt pour le commerce international)	Réf.: par. 130 À sa vingt-quatrième session, le CCRVDF examinera le rapport du groupe de travail électronique qui a été chargé d'élaborer un document de réflexion suite à la demande formulée par le JECFA (quatre-vingt-unième session), qui souhaitait que le CCRVDF fournisse une définition des abats comestibles.
Document de réflexion sur la révision des critères d'utilisation des méthodes d'analyse multirésiduelle pour l'identification et le dosage des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, qui figurent dans le document portant la cote CAC/GL 71-2009	Réf.: par. 131 À sa vingt-quatrième session, le CCRVDF examinera un document de réflexion sur les nouveaux travaux relatifs à la révision des critères d'utilisation des méthodes d'analyse multirésiduelle qui figurent dans les <i>Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments</i> (CAC/GL 71-2009).
Interrompu/achevé	
Document de travail sur la présence accidentelle de résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires découlant de la contamination d'aliments pour animaux	Réf.: par. 88 À sa vingt-troisième session, le CCRVDF a examiné le document de réflexion et est convenu de: <ul style="list-style-type: none"> • demander à la FAO et à l'OMS des avis scientifiques sur la question de la présence inévitable et accidentelle, dans des denrées alimentaires, de résidus de médicaments vétérinaires approuvés qui découle de la contamination d'aliments pour animaux; • suspendre les débats sur la question en attendant ces avis.
Document de travail sur la création d'un système de notation permettant de classer les travaux du CCRVDF par ordre de priorité	Réf.: par. 92 À sa vingt-troisième session, le CCRVDF est convenu de suspendre l'examen de cette question, tout en indiquant qu'il serait possible d'envisager de nouveau la création d'un outil de hiérarchisation si sa charge de travail venait à le justifier.
<p><u>Observations du Président:</u></p> <p>Deux des nouveaux projets – le document de réflexion sur les LMR pour des groupes d'espèces ichthyologiques et le document de réflexion sur les LMR pour les abats – font suite aux demandes d'orientation formulées par le JECFA à sa quatre-vingt-unième session. Le Comité et le JECFA se sont déjà penchés sur ces questions mais les travaux actuels visent à servir de base à l'élaboration d'une résolution plus définitive lors des réunions futures du Comité.</p> <p>Trois des projets – la base de données sur les besoins des pays, l'analyse de l'enquête mondiale et le document de réflexion sur les raisons expliquant la baisse du nombre de composés nouveaux – sont le reflet d'un problème dont le Comité a conscience de longue date, celui de la disponibilité de données permettant au JECFA de mener à bien une</p>	

Documents	Notes explicatives
évaluation des risques liés aux résidus de nombreux médicaments vétérinaires qui sont utilisés de par le monde et ont des répercussions sur le commerce des denrées alimentaires. L'objectif des travaux en cours est de permettre au Comité de se concentrer sur les composés ou les besoins les plus prioritaires et de trouver des moyens d'exploiter les ressources de sorte que le JECFA dispose des données nécessaires pour réaliser une évaluation des risques qui sous-tendra les LMR recommandées.	

Charge de travail globale du Comité

Sessions du Comité	Étapes 8 et 5/8	Étape 5	Autres textes pour adoption	Travaux en cours	Nouveaux travaux	Documents de travail	Normes révoquées, documents de travail et travaux abandonnés
Vingt-troisième session du CCRVDF	1	1		1	1	6	3

Notes explicatives:

Le CCRVDF se concentre sur l'élaboration de LMR ou de RGR pour les résidus de médicaments vétérinaires. Outre des LMR et des RGR, il n'est à l'origine que de trois autres textes, à savoir: les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009), pour lesquelles il examinera, à sa vingt-quatrième session, une proposition de nouveaux travaux concernant la révision des critères d'utilisation des méthodes d'analyse multirésiduelle, le *Glossaire de termes et définitions (pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments)* (CAC/MISC 5-1993) et le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005), que le groupe de travail physique nouvellement créé sur la résistance aux antimicrobiens et le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens s'emploieront à réviser.

À sa vingt-troisième session, le CCRVDF a établi la liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA, ce qui devrait accroître le nombre de LMR et de RGR. La liste actuelle contient les noms de huit composés à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA (en novembre 2016, la Nouvelle-Zélande a informé le Secrétariat du JECFA que le parrain chargé du sous-nitrate de bismuth n'était plus en mesure de fournir les données brutes nécessaires à l'évaluation). Les débats en cours au sein du CCRVDF portent sur la question de savoir comment mettre à disposition davantage de LMR pour les médicaments vétérinaires au moyen de divers mécanismes et approches, notamment: la création d'une base de données afin de répondre aux demandes de LMR des pays en développement pour les composés existants ou d'autres substances, l'extrapolation de LMR existantes de manière à ce qu'elles puissent être utilisées pour d'autres espèces, la mise à l'étude de LMR supplémentaires pour les mêmes composés, présents dans d'autres tissus, et le renforcement du dialogue et de la collaboration avec le secteur pharmaceutique.

La charge de travail du CCRVDF étant raisonnable, on pourrait envisager de traiter des domaines complémentaires aux activités essentielles du CCRVDF qui consistent en l'élaboration de normes, comme celui de l'alimentation animale. En outre, il serait judicieux d'étudier la possibilité de renforcer la collaboration avec le CCPR lorsqu'il est question d'établir des LMR pour des composés utilisés à la fois comme médicaments vétérinaires et comme pesticides.

Le problème principal qui limite la capacité du CCRVDF d'accélérer les travaux sur les LMR demeure l'élaboration de LMR pour des substances utilisées à des fins non thérapeutiques (activateurs de croissance, par exemple), dans la mesure où cette question continue de diviser le Comité. La facilitation du dialogue entre les parties, y compris hors des sessions, pourrait permettre de trouver des solutions viables à ce problème.

Observations du Président:

Outre les orientations formulées ci-dessus, le Comité a employé un temps et des ressources considérables à examiner les principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF et la politique d'évaluation des risques liés aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Le Comité étudie activement la question de la contamination accidentelle par des résidus de médicaments vétérinaires présents dans l'alimentation animale. Ces débats peuvent élargir le champ d'activité du Comité si les membres s'accordent sur l'idée qu'il est nécessaire de communiquer des orientations supplémentaires à la communauté internationale – textes d'orientations, RGR ou limite maximale recommandée correspondant à la concentration acceptable de résidus dans les aliments à la suite d'une contamination accidentelle.

Les difficultés de longue date qui concernent la disponibilité de données permettant au JECFA d'évaluer les résidus de médicaments vétérinaires et l'établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires utilisés à des fins non thérapeutiques demeurent compliquées à résoudre pour le Comité.

Annexe 4**COMITÉ SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE, QUARANTE-HUITIÈME SESSION (7-11 NOVEMBRE 2016) (REP17/FH)****Textes communiqués à la Commission pour adoption à sa quarantième session**

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Révision du <i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et les légumes frais</i> (CAC/RCP 53-2003)	N04-2016	2018	5/8	1.1	-	Réf.: par. 36 et annexe III À sa quarante-huitième session, le CCFH, constatant que toutes les questions en suspens avaient été traitées, a transmis l'avant-projet de révision du <i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et les légumes frais</i> (CAC/RCP 53-2003) à la Commission afin qu'elle l'adopte à l'étape 5/8 à sa quarantième session.
<u>Observations du Président:</u> Le Comité a remercié abondamment la délégation du Brésil de son dévouement et des efforts qu'elle avait déployés afin que la révision soit menée à bien. Bien que nous nous attendions à avoir besoin de temps supplémentaire, le travail acharné des délégués avant la réunion et en plénière a permis d'achever rapidement la révision. Selon toute vraisemblance, aucune objection ne devrait être formulée à la session de la Commission. Approbation consensuelle attendue.						

Travaux en cours (étapes 2/3 et 4)

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Révision des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CAC/RCP 1-1969) et de leur annexe HACCP	N03-2016	2021	2/3	1.1	Les avis scientifiques des comités d'experts de la FAO/OMS sont nécessaires en ce qui concerne l'eau, s'agissant de la salubrité et de la comestibilité des aliments tout au long de la chaîne alimentaire, et les autres aspects susceptibles de ressortir pendant les travaux.	Réf.: par. 32 L'avancée des travaux est conforme au calendrier. À sa quarante-huitième session, le CCFH a créé un groupe de travail électronique chargé de: i) poursuivre la révision de l'introduction et entamer en parallèle celle des deuxième (bonnes pratiques d'hygiène) et troisième parties (HACCP) afin qu'elles puissent être diffusées en vue de recueillir des observations à l'étape 3, et ii) réfléchir à la question de savoir s'il conviendrait d'inclure les aspects relatifs à l'engagement et à la responsabilité en matière de sécurité sanitaire des aliments, y compris la culture de la salubrité alimentaire.

<p>Avant-projet d'orientations sur la maîtrise de l'histamine et de plans d'échantillonnage</p>	<p>N02-2016</p>	<p>2020</p>	<p>2/3</p>	<p>1.1</p>	<p>À sa quarante-huitième session, le CCFH a demandé à la FAO et à l'OMS de passer en revue la documentation existante sur les maladies imputables à l'histamine qui se forme chez les salmonidés.</p>	<p>Réf. par. 39 et 49-51</p> <p>La Commission, à sa trente-neuvième session, a transféré ces activités au CCFH suite à l'ajournement <i>sine die</i> du CCFFP.</p> <p>À sa quarante-huitième session, le CCFH a approuvé le calendrier initial.</p> <p>Il a examiné les points suivants et a pris des décisions à leur sujet:</p> <p><u>Modalités de révision du Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (CAC/RCP 52-2003)</u></p> <p>Est convenu d'élaborer des orientations distinctes sur la maîtrise de l'histamine et de décider plus tard de la manière dont elles seraient intégrées dans le Code d'usages.</p> <p><u>Inclusion du tableau 2.3 du rapport de la Réunion mixte FAO/OMS d'experts sur les risques pour la santé publique liés à l'histamine et aux autres aminés biogènes provenant des poissons et des produits de la pêche (juillet 2012)</u></p> <p>Est convenu de créer un tableau à partir du tableau 2.3 et de l'inclure dans le projet d'orientations (il contiendrait uniquement les noms scientifiques des espèces concernées par la formation d'histamine), d'en simplifier le titre et d'indiquer un lien vers le tableau 2.3.</p> <p><u>Salmonidés</u></p> <p>A demandé à la FAO et à l'OMS de passer en revue la documentation existante sur les maladies imputables à l'histamine qui se forme chez les salmonidés, afin d'envisager la possibilité d'inclure cette famille de poissons dans la liste.</p> <p><u>Gestion du travail</u></p> <p>Est convenu de commencer à élaborer les orientations sur la maîtrise de l'histamine, avant de passer aux plans d'échantillonnage;</p>
---	-----------------	-------------	------------	------------	--	---

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						A créé un groupe de travail électronique chargé de réviser les orientations figurant dans le Code d'usages (CAC/RCP 52-2003) qui visent prévenir l'intoxication scombroïde par le poisson grâce aux bonnes pratiques d'hygiène (BPH) et à l'analyse des risques aux points critiques pour leur maîtrise (HACCP).

Observations du Président:

Le Comité remplit la mission que la Commission lui a confiée; il a établi un calendrier et des grandes étapes afin de mener à bien ses travaux le plus rapidement possible. L'un des points importants des débats étaient l'inclusion du tableau 2.3 du rapport de la Réunion mixte FAO/OMS d'experts sur les risques pour la santé publique liés à l'histamine et aux autres aminés biogènes provenant des poissons et des produits de la pêche (juillet 2012). Le Comité a choisi d'en faire figurer une version simplifiée dans le texte du Codex. Des discussions approfondies ont porté sur l'éventuelle nécessité d'y intégrer les salmonidés. En dépit des multiples explications du représentant de la FAO, certaines délégations étaient réticentes à l'idée d'éliminer ce groupe taxonomique du document. Le Comité a trouvé un compromis en demandant à la FAO et à l'OMS de passer en revue la documentation sur les maladies induites par l'histamine qui se forme chez les salmonidés afin que le groupe de travail puisse déterminer s'il est judicieux d'inscrire cette famille de poissons sur la liste des espèces sensibles.

Nous espérons que ces travaux progresseront efficacement, sous l'égide des délégations du Japon et des États-Unis d'Amérique.

Propositions de nouveaux travaux transmises à la Commission pour approbation à sa quarantième session

Documents	Calendrier		Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Référence et document de projet	Année cible			

Observations du Président:

Il n'y a pas eu de proposition de nouveaux travaux. Cependant, le CCFH fait preuve d'anticipation et deux activités ont été supprimées du plan de travail prospectif: l'élaboration des annexes sur les tomates et les carottes du *Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais*, sur la base des recommandations du groupe de travail électronique chargé de se pencher sur la révision de ce document, et les travaux relatifs au *Code d'usages en matière d'hygiène pour le traitement des cuisses de grenouilles* (CAC/RCP 30-1983), abandonnés faute d'intérêt. Les travaux sur les bactéries *E. Coli* productrices de vérotoxines/Shiga-toxines dans la viande de bœuf ont été révisés de manière à ce qu'ils fassent référence uniquement aux *E. Coli* productrices de Shiga-toxines, sur la base du rapport de la réunion d'experts FAO/OMS et des activités en cours concernant l'attribution.

Documents	Calendrier		Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Référence et document de projet	Année cible			
<p>La Comité a classé les travaux sur les <i>E. Coli</i> productrices de Shiga-toxines parmi les priorités absolues. En préparation des activités futures qui seront menées dans ce domaine, la FAO et l'OMS ont entamé des travaux suite à la demande formulée par le CCFH à sa quarante-septième session. L'Uruguay ayant exprimé par le passé son intérêt pour ces travaux (tout en précisant qu'il n'était pas en mesure de les diriger), les États-Unis d'Amérique lui ont demandé s'il serait disposé à les codiriger aux côtés d'un autre pays. Le délégué cosuppléant des États-Unis au Systèmes d'information pour la sécurité alimentaire a estimé que son pays pouvait assurer la codirection et l'Uruguay a accepté de faire de même, en indiquant toutefois qu'il disposerait de ressources limitées (par exemple, en ce qui concerne la traduction ou l'accueil de groupes de travail physiques). Compte tenu de ces éléments, les États-Unis ont fait part de leur intention de codiriger, au même titre que l'Uruguay, l'élaboration d'un document de réflexion sur les travaux du CCFH concernant les <i>E. Coli</i> productrices de Shiga-toxines après la quarante-neuvième session du CCFH, dans la mesure où les informations découlant de la réunion mixte FAO/OMS qui seraient communiquées au CCFH à cette session étaient importantes pour déterminer la portée des travaux à proposer. Les États-Unis ont fait remarquer qu'il serait souhaitable que leurs représentants et ceux de l'Uruguay qui seraient amenés à diriger les travaux participent à la prochaine réunion de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) afin de suivre les débats. Le CCFH, à sa quarante-huitième session, s'y est déclaré favorable.</p>					

Documents de travail et autres documents

Documents	Notes explicatives
Proposition de fusionner toutes les orientations relatives à la lutte contre les parasites qui peuvent être présents dans les aliments: <i>Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des parasites d'origine alimentaire</i>	Réf.: par. 55 À sa quarante-huitième session, le CCFH est convenu que les <i>Directives sur le contrôle de Taenia saginata dans la viande de bovins domestiques</i> (CAC/GL 85-2014) et les <i>Directives sur le contrôle des Trichinella spp. dans la viande de suidés</i> (CAC/GL 86-2015) devaient demeurer deux documents distincts.
Plan de travail prospectif	Réf.: par. 59 et annexe IV Le CCFH, à sa quarante-huitième session, est convenu: i) de modifier le plan de travail prospectif, ii) de créer un groupe de travail physique chargé de déterminer ses activités prioritaires et iii) de reconsidérer son approche en matière d'établissement des priorités.
Élaboration d'un document de réflexion sur les travaux futurs relatifs aux <i>E. Coli</i> productrices de Shiga-toxines, pour examen par le CCFH à sa cinquantième session	Réf.: par. 63 À sa quarante-huitième session, le CCFH est convenu que les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay élaboreraient un document de réflexion sur les travaux futurs relatifs aux <i>E. Coli</i> productrices de Shiga-toxines, afin qu'il puisse l'examiner à sa cinquantième session. Le contenu de ce document dépendra des avis scientifiques que la FAO et l'OMS sont en train de formuler sur le sujet.
<u>Observations du Président:</u>	

Charge de travail globale du Comité

Sessions du Comité	Étapes 8 et 5/8	Étape 5	Autres textes pour adoption	Travaux en cours	Nouveaux travaux	Documents de travail	Normes révoquées, documents de travail et travaux abandonnés
Quarante-huitième session du CCFH	1			2	-	1	1
<p><u>Notes explicatives:</u></p> <p>La charge de travail actuelle du CCFH est gérable.</p> <p>Le fait que le CCFH, à sa quarante-huitième session, n'ait pas transmis de proposition de nouveaux travaux à la Commission ne fera qu'accroître sa capacité de faire progresser la révision des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> et de leur annexe, Système d'analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise (HACCP) et directives concernant son application. La possibilité pour le CCFH de concentrer son temps et ses ressources sur ces travaux permettra une participation plus large et l'obtention d'un consensus sur l'un des textes du Codex les plus importants et les plus largement appliqués.</p> <p>En outre, à sa prochaine session, le CCFH devrait être en mesure de définir l'ampleur des nouveaux travaux concernant l'élaboration d'orientations sur la maîtrise des <i>E. Coli</i> productrices de Shiga-toxines, à la lumière des avis scientifiques communiqués à l'issue de la JEMRA.</p> <p><u>Observations du Président:</u></p> <p>Le CCFH souhaiterait remercier le Secrétariat de l'appui qu'il prête chaque année, sans relâche. Cette année, le Président voudrait tout particulièrement mettre en lumière les avis scientifiques que le personnel de la FAO et de l'OMS désigné à cet effet fournit au CCFH. En effet, sans les produits bien définis, complets et détaillés que les groupes d'experts FAO/OMS élaborent constamment, le Comité ne serait pas en mesure de travailler de façon rapide. Les travaux déjà menés sur les <i>E. Coli</i> productrices de Shiga-toxines en sont un parfait exemple, dans la mesure où ils permettront au Comité de rédiger sans tarder des documents du Codex, dans le cas où ces travaux seraient considérés comme acceptables par la Commission.</p>							

Annexe 5**COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, VINGTIÈME SESSION (21-25 NOVEMBRE 2016) (REP17/LAC)****Textes communiqués à la Commission pour adoption à sa quarantième session**

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de norme régionale pour le yacon	N11-2013	2017	5/8	1.2	-	<p>Réf.: par. 123 et annexe III</p> <p>Le CCLAC, constatant à sa vingtième session que toutes les questions en suspens avaient été traitées, a transmis l'avant-projet de norme régionale pour le yacon à la quarantième session de la Commission du Codex en vue de son adoption à l'étape 5/8.</p> <p>Approbation</p> <p>Les dispositions relatives aux additifs alimentaires seront examinées par le CCFA à sa quarante-neuvième session (mars 2017) en vue de leur approbation.</p> <p>Les dispositions relatives à l'étiquetage seront examinées par le CCFL à sa quarante-quatrième session (octobre 2017).</p> <p>Aucune autre approbation n'est nécessaire.</p>
<p>Observations du Président:</p> <p>Les pays de la région étaient tous favorables à cette norme, aucune question sujette à controverse n'a été soulevée.</p> <p>À l'avenir, le CCLAC étudiera la possibilité de transférer la norme au Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV) afin qu'elle acquière une dimension internationale, ou recommandera à son prochain coordinateur d'agir en ce sens.</p>						

Documents de travail et autres documents

Documents	Notes explicatives
Suivi du Plan stratégique du CCLAC 2014-2019	<p>Réf.: par. 111-114</p> <p>À sa vingtième session, le CCLAC a fait remarquer combien il était important de continuer à mettre en œuvre son Plan stratégique 2013-2019, ce qui relevait de la responsabilité de tous les membres de la région. En outre, il a précisé que le rapport sur la mise en œuvre devait indiquer les lacunes et donner des informations sur les activités qu'il convenait de mener en priorité.</p>

Observations du Président:

Les pays de la région adhèrent fortement au Plan stratégique, comme ils l'ont montré à la vingtième session du CCLAC; en effet, de nombreuses délégations ont évoqué en des termes élogieux les effets positifs associés au fait de disposer d'un plan régional et de s'y conformer, sans oublier de mentionner le caractère nécessaire d'un plan stratégique régional et les avantages qui en découlent.

Plusieurs délégations ont fait part de leur souhait de recevoir davantage d'informations sur le Plan stratégique de la Commission.

Le Secrétariat du CCLAC commencera à étudier s'il serait pertinent et nécessaire d'élaborer un nouveau plan régional une fois que de plus amples renseignements sur celui de la Commission seraient disponibles, ainsi qu'à analyser les incidences possibles d'une telle démarche.

Charge de travail globale du Comité

Sessions du Comité	Étapes 8 et 5/8	Étape 5	Autres textes pour adoption	Travaux en cours	Nouveaux travaux	Documents de travail	Normes révoquées, documents de travail et travaux abandonnés
Vingtième session du CCLAC	1	-	-	-		1	1

Notes explicatives:

Compte tenu du mandat particulier des comités FAO/OMS de coordination, qui consiste à i) définir les problèmes et les besoins de la région concernant les normes alimentaires et le contrôle des aliments; ii) promouvoir les contacts au sein des comités en vue de favoriser l'échange d'informations sur les initiatives proposées en matière réglementaire et sur les problèmes découlant du contrôle des aliments, et stimuler le renforcement des infrastructures de contrôle des aliments; iii) appeler l'attention de la Commission sur tout aspect de ses travaux qui revêt une importance particulière du point de vue de la région; iv) promouvoir la coordination de toutes les activités régionales de normalisation concernant des aliments qui sont menées par des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dans la région; v) jouer un rôle de coordination générale au niveau régional et exercer toute autre fonction que la Commission pourrait leur assigner et vi) encourager l'utilisation des normes Codex et des textes apparentés par les membres (conformément au mandat des comités FAO/OMS de coordination qui figure dans le Manuel de procédure) et le processus de revitalisation en cours, il est important que des activités spécifiques (en particulier les activités de normalisation à l'échelon régional) ne limitent pas les capacités des comités régionaux de coordination d'assurer leur mission propre tout en traitant les points communs à leurs ordres du jour.

Actuellement, le CCLAC n'a pas de travaux engagés dans la procédure par étapes, étant donné qu'il a mis la dernière main à la norme régionale pour le yacon. Un suivi du Plan stratégique pour le CCLAC 2013-2019 permettrait à la région de relever les lacunes et de hiérarchiser les activités. Compte tenu du calendrier du Plan stratégique en cours, le coordinateur devra envisager de lancer l'élaboration d'un nouveau plan stratégique régional.

Observations du Président:

La charge de travail actuelle du Comité est gérable et permet de débattre comme il se doit de chacun des sujets figurant à l'ordre du jour.

Annexe 6**COMITÉ SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME, TRENTE-HUITIÈME SESSION (5-12 DÉCEMBRE 2016) (REP17/NFSDU)****Textes communiqués à la Commission pour adoption à sa quarantième session**

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Nouvelles VRN pour la vitamine E et facteurs de conversion pour les équivalents	N06-2008	2016	8, 5/8	1.3	FAO/OMS et OSCR	Réf.: par. 26 et 28 et annexe III Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, est convenu de: <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les nouvelles VRN pour la vitamine E (9 milligrammes par jour) à la Commission à l'étape 8 afin qu'elle les adopte à sa quarantième session, en notant cependant la réserve de la Chine à l'égard de cette décision; • Transmettre les valeurs de référence pour l'équivalent alimentaire de la vitamine E (1 milligramme d'α-tocopherol, sous la forme de RRR-α-tocophérol) à la Commission à l'étape 5/8 afin qu'elle les adopte, en notant cependant les réserves de la Malaisie et de l'Indonésie.
Nouvelles VRN pour la vitamine D	N06-2008	2016	5/8	1.3	FAO/OMS et OSCR	Réf.: par. 36 et annexe III À sa trente-huitième session, le CCNFSDU est convenu de soumettre les nouvelles VRN pour la vitamine D (5-15 microgrammes par jour), assorties d'une note de bas de page révisée, en vue de leur adoption à l'étape 5/8.
Modifications d'ordre rédactionnel: <i>Norme pour les aliments diversifiés de l'enfance ("baby foods")</i> (CODEX STAN 73-1981); <i>Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge</i> (CODEX STAN 74-1981); <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CODEX STAN 156-1987) et <i>Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires</i>			-	1.3		Réf.: par. 16 et annexe II Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, a accepté les propositions du CCFA concernant les modifications d'ordre rédactionnel qui visaient à garantir un usage adéquat du terme «arômes» dans plusieurs normes qu'il avait élaborées.

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
<i>destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991).</i>						
Méthodes d'analyse figurant dans la <i>Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981)</i>						Réf.: par. 180-190 Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, a pris plusieurs décisions au sujet des méthodes d'analyse figurant dans la norme CODEX STAN 71-1981, qui seront transmises au CCMAS. Veillez noter que le CCMAS a déjà approuvé plusieurs méthodes d'analyse et en examinera d'autres à sa trente-huitième session. Il communiquera alors la liste complète des méthodes d'analyse à la Commission, afin qu'elle les adopte à sa quarantième session et les intègre dans la norme CODEX STAN 234-1999.
Observations du Président: Toutes les propositions décrites ci-dessus ont fait l'objet de débats approfondis à la trente-huitième session du CCNFSDU. Le Comité est convenu, par consensus, de transmettre les propositions à la Commission afin qu'elle les adopte à sa quarantième session. Selon toute vraisemblance, la Commission devrait les adopter. La Malaisie et l'Indonésie confirmeront probablement leurs réserves concernant les facteurs de conversion des équivalents de la vitamine E. Les travaux complexes et exigeants sur la révision des VRN existantes et l'élaboration de nouvelles VRN concernant la population générale, aux fins de l'étiquetage (vitamines et sels minéraux), s'achèveront par l'adoption de nouvelles VRN pour les vitamines D et E (assorties de facteurs de conversion dans le dernier cas).						

Travaux en cours (étapes 2/3 et 4)

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Nouvelles VRN pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge	N06-2008	2019	2/3	1.3	FAO/OMS et organisme scientifique compétent reconnu	Réf.: par. 40 Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, est convenu de reporter le débat à la session suivante. Il s'était déclaré disposé à poursuivre ces activités par l'intermédiaire d'un groupe de travail électronique mais il n'a pas trouvé de coprésidents pour l'aider à diriger ce travail considérable.
Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987)</i>	N07-2013	2017	4, 2/3	1.3	FAO et OMS	Réf.: par. 122, 123, 125 et 127 et annexe IV Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session:

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						<ul style="list-style-type: none"> • Est convenu de plusieurs exigences concernant la norme, à savoir un avant-projet de facteurs de composition et de qualité essentiels (section A: préparations de suite pour les nourrissons du deuxième âge) et plusieurs facteurs de composition et de qualité essentiels (section B: enfants en bas âge), qui ont été maintenus à l'étape 4; • A créé un groupe de travail électronique chargé de parachever: i) la détermination des besoins protéiques minimaux et des valeurs correspondant à l'ajout éventuel d'acide docosahexaénoïque aux facteurs essentiels de composition des préparations de suite pour les nourrissons du deuxième âge (de six à 12 mois) (sous-section 3 de la section A); ii) les critères en suspens qui concernent les facteurs essentiels de composition des produits destinés aux enfants en bas âge (de 12 à 36 mois) (sous-section 3 de la section B) et iii) les définitions des produits figurant dans la partie 2.1 («Définitions»), y compris le nom du produit destiné aux enfants de 12 à 36 mois. Par ailleurs, le groupe de travail doit revoir les parties relatives au champ d'application et à l'étiquetage, le point de différenciation étant situé à 12 mois, pour les sections A et B du projet de norme, conformément aux résultats des débats menés à la trente-huitième session du CCNFSDU, et proposer un projet de texte. <p>Veillez noter que le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, a proposé de revoir le calendrier de ses travaux comme suit: adoption à l'étape 5 en 2018, en vue d'une adoption par la Commission en juillet 2019.</p>

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de définition de la biofortification	N05-2015	2016	2/3	1.3	-	<p>Réf.: par. 146</p> <p>Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A estimé qu'il était nécessaire de poursuivre la discussion sur certains des critères, en particulier le numéro 6 (méthodes de production et note de bas de page correspondante) et est convenu: • De réactiver un groupe de travail électronique, qui serait chargé de réviser les critères en se fondant sur les débats menés durant la session et les observations écrites communiquées à cette occasion et de poursuivre l'élaboration de la définition de la biofortification afin que le Comité puisse l'examiner à sa prochaine session <p>Veillez noter que le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, a proposé de revoir le calendrier de ses travaux, en vue d'une adoption par la Commission en juillet 2019.</p>
Avant-projet de VRN-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne: acide eicosapentaénoïque (EPA) et acide docosahexaénoïque (DHA)	N06-2015	2016	2/3	1.3	NUGAG	<p>Réf.: par. 154</p> <p>Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, est convenu de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reporter la discussion à sa session suivante et d'organiser, à cette même session, des débats sur l'interprétation du paragraphe 3.1.2 des <i>Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population</i>; • Réactiver le groupe de travail électronique afin qu'il prenne en compte le rapport final du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) et formule des recommandations sur une VRN-MRT, que le CCNFSDU examinera à sa prochaine session.

Documents	Calendrier		État d'avancement	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						Veillez noter que le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, a proposé de porter la date limite d'achèvement de ces travaux à 2018.
Avant-projet de ligne directrice pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi	N05-2016	2020	2/3	1.3	-	Réf.: par. 166 Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, est convenu de créer un groupe de travail électronique qui serait chargé de poursuivre l'élaboration de la ligne directrice proposée afin qu'elle puisse être diffusée en vue de recueillir des observations à l'étape 3 et examinée à sa session suivante.
<p>Observations du Président:</p> <p>Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, s'est penché une fois de plus sur l'établissement de nouvelles VRN pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge mais n'a pas pu aboutir à une conclusion quant à la voie à suivre pour continuer les travaux sur cette question. Le CCNFSDU devrait envisager d'interrompre ces travaux à sa prochaine session s'il ne trouve pas de président ni de vice-président(s) pour le groupe de travail électronique et ne parvient pas à obtenir les avis scientifiques nécessaires, par exemple dans le cadre des Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU).</p> <p>La révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> est une tâche certes très importante mais aussi complexe et difficile. Jusqu'à présent, le CCNFSDU a accompli des progrès considérables en ce qui concerne les facteurs essentiels de composition des préparations de suite pour les nourrissons du deuxième âge et des produits destinés aux enfants en bas âge. Le groupe de travail physique qui s'est réuni pendant une journée, avant la trente-huitième session du CCNFSDU, a fait de l'excellent travail, ce qui a beaucoup aidé le Comité dans ses délibérations. À sa trente-neuvième session, le CCNFSDU se penchera sur les projets de sections relatives au champ d'application et à l'étiquetage qu'un groupe de travail électronique aura élaborés. Parvenir à un consensus sur ces parties de la norme révisée ne sera pas chose facile. Si les membres sont disposés à faire des compromis, le CCNFSDU pourra peut-être aboutir à un accord sur la transmission du projet de norme révisé à la Commission en vue de son adoption à l'étape 5.</p> <p>En ce qui concerne la formulation d'une définition de la biofortification, le CCNFSDU, à sa trente-neuvième session, devrait être en mesure de réaliser des avancées non négligeables en s'appuyant sur les résultats du groupe de travail électronique.</p> <p>À sa trente-huitième session, le CCNFSDU a décidé de reporter la discussion sur l'avant-projet de VRN-MRT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne (EPA et DHA) à sa session suivante, de manière à pouvoir tenir compte du rapport final sur les résultats des examens et analyses systématiques du NUGAG concernant les acides gras polyinsaturés, qui sera disponible en avril 2017. À sa trente-neuvième session, il réfléchira à la question de savoir si les résultats finaux des examens systématiques effectués par le NUGAG sont en accord avec les VRN-MRT proposées pour l'EPA et le DHA. Si ce n'est pas le cas, il devra envisager d'interrompre ces activités.</p> <p>Les travaux sur l'élaboration d'une ligne directrice pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi sont sur la bonne voie. Ces activités importantes emportent une forte adhésion au sein du CCNFSDU. Les recommandations du groupe de travail électronique concernant la structure et le contenu du document ont fourni une excellente base aux débats menés par le CCNFSDU à sa trente-huitième session.</p>						

Documents de travail et autres documents

Documents	Notes explicatives
Allégation «sans acides gras trans»	<p>Réf.: par. 170</p> <p>La CCNFSDU, à sa trente-huitième session, est convenu, tout d'abord, de demander au CCMAS de déterminer si les trois méthodes étaient utilisables pour doser les acides gras trans, tels que définis à la fois dans les <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) et par l'OMS, puis d'examiner, en tenant compte de la réponse du CCMAS, le niveau proposé pour l'allégation.</p>
Mécanisme/cadre permettant de réfléchir à une justification d'ordre technologique/examen ou confirmation d'une justification d'ordre technologique pour certains additifs alimentaires	<p>Réf.: par. 178</p> <p>Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, est convenu de: i) reporter l'harmonisation des additifs alimentaires jusqu'à ce que le document d'orientation sur la question élaboré par le CCFA soit prêt et ii) créer un groupe de travail électronique qui serait chargé:</p> <p>a) de proposer un mécanisme ou un cadre qui permettrait de réfléchir à une justification d'ordre technologique pour les substances qu'il est envisagé d'inscrire sur la liste des composés à évaluer en priorité par le JECFA; b) d'examiner et de confirmer les éléments d'ordre technologique justifiant l'inclusion de la gomme gellane et c) de suggérer comment procéder dans le cas des substances nouvelles que le JECFA a déjà évaluées mais pour lesquelles le CCNFSDU n'a pas encore confirmé la justification d'ordre technologique (par exemple, gomme xanthane, pectine).</p>
Modification apportée au paragraphe 33 de la section 6 des <i>Principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives destinés à être appliqués aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime</i> dans le Manuel de procédure.	<p>Réf.: par. 12(i) et annexe II</p> <p>Le CCNFSDU, à sa trente-troisième session, a accepté la proposition du Comité sur les principes généraux (CCGP), approuvée par la Commission à sa trente-neuvième session, qui visait à modifier les <i>Principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives destinés à être appliqués aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime</i> de manière à y faire figurer les JEMNU comme source principale d'avis scientifiques.</p> <p>Veillez noter que la Commission, à sa quarantième session, se penchera sur cette question au titre du point 4 de l'ordre du jour («Modifications à apporter au Manuel de procédure»).</p>
<p><u>Observations du Président:</u></p> <p>Il y avait un consensus au sein du CCNFSDU autour de l'idée que l'allégation «sans acides gras trans» était une question importante. Le CCNFSDU, à sa trente-neuvième session, sera prêt à entamer ses travaux sur le niveau de l'allégation, en s'appuyant sur le document de réflexion complet élaboré par le Canada et sur les recommandations du CCMAS qui concernent les méthodes d'analyse adaptées au dosage des acides gras trans.</p> <p>L'élaboration d'un mécanisme ou d'un cadre qui permettrait de réfléchir à une justification d'ordre technologique pour les nouveaux additifs alimentaires qu'il est envisagé d'inscrire sur la liste des substances à évaluer en priorité par le JECFA est pertinente et essentielle, dans la mesure où le CCFA a besoin que le CCNFSDU confirme que l'utilisation des substances concernées est véritablement nécessaire sur le plan technologique. Il serait souhaitable que ces travaux soient achevés dans un délai raisonnable.</p> <p>Le CCNFSDU, à sa trente-huitième session, a approuvé à l'unanimité la proposition du CCGP de faire figurer les JEMNU comme source principale d'avis scientifiques dans les <i>Principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives destinés à être appliqués aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime</i>. Cette décision revêt une importance capitale pour ses travaux.</p>	

Charge de travail globale du Comité

Sessions du Comité	Étapes 8 et 5/8	Étape 5	Autres textes pour adoption	Travaux en cours	Nouveaux travaux	Documents de travail	Normes révoquées, documents de travail et travaux abandonnés
Trente-huitième session CCNFSDU	2	-	2	5	-	2	1
<p><u>Notes explicatives:</u></p> <p>Les travaux du CCNFSDU, assortis de nouveaux délais, devraient être sur la bonne voie.</p> <p>L'une des difficultés qui entravent la progression des travaux sur les nouvelles VRN pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge tient à la nature et à l'ampleur de ces travaux. Il serait peut-être nécessaire de réfléchir à d'autres manières d'aborder ces travaux, par exemple en ayant recours à l'assistance de la FAO, de l'OMS ou des JEMNU plutôt qu'en s'appuyant sur un groupe de travail électronique.</p> <p>L'organisation d'une consultation d'experts de la FAO pourrait faciliter les travaux sur les préparations de suite et les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, en ce qu'elle permettrait de formuler des directives sur les méthodes d'évaluation de la qualité des protéines, qui sont en cours d'examen.</p> <p>Une grande partie des travaux du CCNFSDU (par exemple, ceux qui portent sur les préparations pour nourrissons, les préparations de suite ou encore les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi) sont tributaires des directives de l'OMS et des résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé (WHA). Les débats que mènera le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, sur les liens entre les politiques, stratégies et directives de la FAO et de l'OMS et les travaux du Codex alimenteront les discussions futures du CCNFSDU.</p> <p><u>Observations du Président:</u></p> <p>Le CCNFSDU est doté d'un programme de travail complet. Bien souvent, ses projets sont complexes et difficiles et nécessitent des avis scientifiques. Les avis scientifiques extérieurs issus des JEMNU permettraient d'étayer et d'accélérer ses travaux.</p>							